



## • Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire propose un budget 2016 équilibré sans avoir besoin de recourir à l'augmentation des taux d'impositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, adopte le budget communal 2016 suivant, à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	839 918.14 €	732 629.00€
Résultat de Fonctionnement 2015		107 289.14 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>839 918.14 €</b>	<b>839 918.14 €</b>

Investissement	221 078.14 €	313 601.15 €
Résultat d'Investissement 2015	92 523.01 €	
Reste à Réaliser	0.00 €	0.00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>313 601.15 €</b>	<b>313 601.15 €</b>

<b>Total Général</b>	<b>1 153 519.29 €</b>	<b>1 153 519.29 €</b>
----------------------	-----------------------	-----------------------

## • Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que le budget 2016 a été équilibré sans augmenter les taux d'impositions communaux. Il propose donc de reconduire pour la deuxième année les taux suivants :

Taxe d'habitation : 16,97 %

Taxe foncière/bâti : 20,31 %

Taxe foncière/Non Bâti : 36,65 %

Coefficient multiplicateur Taxe sur l'électricité : 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'impositions tels que proposés.

## • Création et vote d'un budget annexe pour le lotissement « le Perchy »

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes décidant d'effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. Il précise que ce budget sera assujéti à la TVA. Ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé budget annexe lotissement « le Perchy » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un budget annexe pour le lotissement « le Perchy »
- Adopte le budget 2016 dudit lotissement suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 000.00 €	20 000.00 €
Stock	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>

Investissement	0.00 €	0.00 €
Stock	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

<b>Total Général</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>60 000.00€</b>
----------------------	--------------------	-------------------

## • Subvention exceptionnelle au LPR pour la réalisation d'un projet éducatif

Le LPR a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € pour la réalisation d'un projet pédagogique visant à créer une machine pour compacter les cannettes en fer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au LPR Jean Morette afin de mener à bien son projet pédagogique.

- **Subvention de fonctionnement aux Associations**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

<b>ORGANISMES &amp; ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES</b>	<b>Versées en 2015</b>	<b>Proposition 2016</b>
Société de Musique « La Piennoise » dont 200 € de participation Bus	<b>1 100 €</b>	<b>1 300 €</b>
Football Club du Bassin Piennois	<b>2 150 €</b>	<b>1 150 €</b>
Musée des Mines « A.M.O.M.F.E.R.L.O.R. »	<b>141 €</b>	<b>141 €</b>
Les Halbutiers de Landres	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
Association des Handicapés de Piennes-Landres-Joudreville	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
Tennis de Piennes, Boulogny et Joudreville	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
U L A C ( P r i s o n n i e r s d e G u e r r e + F N A C A P i e n n e s )	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
Association des Donneurs de Sang de Landres-Piennes	<b>46 €</b>	<b>50 €</b>
Comité 54 de la Prévention Routière		
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Piennes	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>
A.S.J.P.B (basket)	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
Cercle des Médailleurs Jeunesse et Sports du Pays de Briey	<b>46 €</b>	<b>50 €</b>
Association Récréa'Landres	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
Club Canin de Landres	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
La Junior Association de Landres	<b>250 €</b>	<b>250 €</b>
Judo Club de Baroncourt	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>
Victoria Mont Bonvillers	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
Association Laïque de Piennes	<b>3 022.20 €</b>	<b>3 500 €</b>
Caisse des Ecoles 37 € par élèves	<b>6 031 €</b>	<b>6000 €</b>
COFOR (Communes Forestières)	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
Association des propriétaires victime de dégâts miniers Piennes (Rappel 2015 + 2016)		<b>100 €</b>
Collectif de défense des bassins miniers Lorrains Auboué (Rappel 2015 + 2016)		<b>250 €</b>
<b>Total</b>	<b>14 636.20€</b>	<b>14 481 €</b>

- **Subvention d'aide à l'emploi pour le F.C.B.P**

Le Football Club du Bassin Piennois sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement visant à aider le financement d'un emploi au club.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de verser une subvention d'aide à l'emploi au FCBP de de 1.000 €.

- **Demande de retrait de la commune de Mont Bonvillers du Syndicat de la bourse du travail**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse le départ de la commune de Mont Bonvillers du Syndicat de la bourse du travail au motif de maintenir le bon équilibre financier du syndicat.

- **Adhésion de la commune de FAMECK au SIVU du Jolibois**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de FAMECK au SIVU du Jolibois

- **Vente d'un terrain à bâtir rue de Verdun**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'un acheteur s'est présentée pour la parcelle AC 323 rue de la Gare.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Annule et Remplace la délibération du 30 Novembre 2015
- Vend la parcelle AC n° 323 de 527 m<sup>2</sup> à Monsieur CHAIGNEAU Mickael au prix de 21 500 € net vendeur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif ou notarié relatif à cette opération.

- **Vente des parcelles cadastrés AE n° 250 et AE n° 253**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2015 par laquelle la commune se portait acquéreur desdites parcelles cadastrés AE n° 250 et AE n° 253. Considérant que ces biens sont destinés à un usage associatif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de vendre les parcelles cadastrées AE n° 250 et AE n° 253 au cercle d'aéromodélisme de Blénod section Landres au prix de 10 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire ainsi que Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document administratif ou notarié relatif à cette opération.

- **Remplacement d'un délégué au SICOM**

Considérant la démission de Monsieur BRETON Patrick, il manque un représentant de la commune de Landres au SICOM de Piennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Délègue Monsieur SIMON Jean Claude pour la représenter au SICOM de Piennes.

- **Motion de soutien aux communes luttant pour le maintien d'une classe**

Les communes d'Anderny, Audun le Roman, Tucquegnieux, Mairy Mainville, Moutiers et Briey sont menacées d'une fermeture de classe à la rentrée 2016. Le Conseil Municipal de Landres leur apporte son soutien dans leur lutte et se prononce contre ces fermetures, le contexte de fusion des intercommunalités ne semblant pas opportun pour acter de fermeture de classe.

- **Motion contre le nouveau cadencement des liaisons ferroviaires LONGWY-NANCY**

Le Conseil Municipal de Landres se prononce contre le nouveau cadencement des liaisons ferroviaires LONGWY-NANCY. En effet le manque de personnel et le remplacement par le bus ne sauraient être des arguments qui peuvent être entendus par nos populations déjà très éloignées géographiquement du chef-lieu de département pour des raisons historiques.

Séance levée à 23h00

Le Maire,

Marc CECCATO.